

les droits et obligations du public en matière d'élections avant l'élection fédérale d'octobre 1972.

Information Canada a par là aidé des organismes qui n'ont pas leurs propres services d'information. Dans d'autres cas, Information Canada a fourni une aide supplémentaire et des experts aux ministères déjà nantis d'un service d'information. Le Conseil du Trésor a demandé et reçu de l'aide pour la préparation de documents pour le budget de 1972 et aussi pour la conception de la brochure de 1973-1974 intitulée «Où va l'argent de vos impôts»; le programme «Été 1972» du Secrétariat d'État pour les jeunes canadiens a reçu de l'aide de la part des agents d'Information Canada, et le ministère des Affaires extérieures a demandé une liste exhaustive de toutes les références scientifiques et techniques gouvernementales et privées, pour l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

La direction s'est aussi engagée dans des projets interministériels y compris la coordination des programmes d'information pour le 23^e Congrès de l'Association Internationale Permanente des Congrès sur la navigation à Ottawa en juillet 1973 et le Programme d'Identité Fédérale qui a introduit le symbole de la «barre» verticale suivie de la feuille d'érable, qui identifie les ministères et organismes du gouvernement fédéral et les sociétés de la Couronne.

La direction des communications constitue donc une partie très importante des activités générales d'Information Canada et fournit un exemple vivant de ce que nous voulons dire par orientation et coordination des activités d'information dans les ministères comme en fait état le Chapitre III. C'est ce genre d'activité plutôt que l'inauguration de programmes qui devrait être la principale raison d'être d'Information Canada.

Dans plusieurs domaines, néanmoins, on recommande que le secteur privé soit engagé afin de minimiser les coûts et le personnel. Par exemple, si un certain programme gouvernemental n'atteint pas un segment particulier de la population, il n'est évidemment pas économique de former une équipe d'enquête, puis de la congédier une fois le travail terminé. Il serait mieux de passer un contrat avec le secteur privé au fur et à mesure des besoins au lieu d'encourager la prolifération de commissions ou d'équipes spéciales subventionnées à même les deniers publics.

Dans une certaine mesure, Information Canada a confié à une organisation locale certains travaux et lui a fourni de l'aide financière.

Un grand nombre de situations exigent la participation du gouvernement fédéral dans le domaine de l'information. Mais on le répète: quand il n'y a aucun besoin réel pour la présence permanente du gouvernement, quand le problème est temporaire, ou purement local, le bon sens et la rentabilité veulent que l'on ait recours à du personnel local et temporaire.

Cette recommandation vaut pour tous les services d'information des ministères; où cela est rentable, il faut avoir recours aux organismes privés.